Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik =

Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 4 (1890)

Artikel: Les Armoiries et le Drapeau de Schwytz

Autor: M.T.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-789587

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les Armoiries et le Drapeau de Schwytz



D'après un vitrail du XVIIme siècle à l'Hôtel-de-Ville de Lucerne. Peinture originale du peintre de vitraux Louis Pfyffer, à Lucerne.

Pendant des siècles les armes de Schwytz furent de gueules plein, c'est-à-dire entièrement rouges; cette couleur venait des Francs. La bannière rouge a donné au pays l'écusson; elle était donc plus ancienne. Aucune trace de décision officielle ordonnant l'adjonction de la croix n'a été retrouvée; c'est probablement vers la fin du XVII^{mo} siècle qu'eut lieu cette amplification; cette croisette, qu'on ne doit jamais représenter pattée, est d'argent: elle doit provenir de la croix de la Passion ou de la croix blanche des Confédérés. Ces quelques notes expliquent les armoiries du vitrail de l'hôtel-de-ville de Lucerne; pour plus de détails, nous renvoyons à l'ouvrage bien connu de M. Ad. Gautier: les Armoiries et les couleurs de la Confédération et des Cantons suisses, pages 37 à 40.

M. T.